



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de NICE

COMMUNE DE CLANS
EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
CCAS DE CLANS

L'An deux mille vingt et le six mars à 15 heures 00, le Conseil d'administration du CCAS de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu Habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger MARIA, Président
Présents : Mmes RAPUC Louise, M. Daniel RALLON, Mme Nathalie SAMPEDRO, Membres du Conseil Municipal ;
Absent non représenté : Mme Marianne LAURENT
Membres extérieurs : Collette BELLANDO, Marie-France LUCCIONI
Convocation du 2 mars 2020

Nb de membres : 7
Présents : 6
Votants : 6
Pour : 5
Contre :
Abstention : 1

Délibération n° 2020_01DCCAS : Approbation du compte administratif 2019 du CCAS et affectation de résultats

Il est exposé au Conseil d'Administration le compte administratif du CCAS qui se traduit comme suit :

CCAS	Restes à réaliser	Invest.	FONCTIONNEMENT	Résultats
Dépenses exercice		0,00	8 110,03	
Recettes exercice		0,00	8 270,04	
Reports des ex antérieurs		137,98	-169,62	
Résultat de clôture		137,98	-9,61	-9,61
Résultat à affecter				-9,61
Besoin en investissement				0,00
Report en fonctionnement				-9,61

Le compte administratif de l'exercice 2019 fait ressortir :

- Un déficit d'exploitation de 9.61 €,
- Un excédent d'investissement de 137.98 €

Il propose donc de laisser au fonctionnement au compte 002 « déficit de fonctionnement reporté » 9.61 € et de laisser au compte 001 « excédent d'investissement reporté » 137.98 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, le Président ne prenant pas part au vote, étant sorti de la salle :

APPROUVE le compte administratif 2019 du CCAS

DECIDE D'AFPECTER les résultats au budget 2020 comme proposé.

CHARGE Monsieur Le Président de signer tous documents à cet effet.

Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture le 09/03/20
Et publication ou notification du 09/03/20



Le Président

Roger MARIA